

## **MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 18 MAI 2022 A 20 H 00**

**PRESENTS** : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Cécile FOMBARON, Jacky CHALANCON, Nelly MAILLOT, Sandrine MARCHAND, Catherine TROUILLET et Messieurs Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Jean-Pierre PERROT, Joseph ROMERA, Christophe MOCELLIN, Alexandre MATRAIRE

**ABSENT EXCUSE** : Didier DEZANDRE

**POUVOIRS** : Madame Sophie MACCAGNO donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN  
Monsieur Alain FUSTIER donne pouvoir à Monsieur Pierre Antoine ROMERA

Ouverture de la séance : 20 H 00,

Madame le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.  
Madame Nelly MAILLOT est désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire propose aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour un nouveau projet de délibération, à savoir :

Le point 8 : Validation avant-projet définitif et lancement phase projet-dossier de Consultation des Entreprises pour le lot cuisine Plan Ecole

Ajout accepté à l'unanimité par les membres présents

#### ***Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022 :***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 13/04/2022

#### **1- Attribution des lots pour le marché Plan Ecole à l'exception du lot charpente infructueux qui fera l'objet d'une nouvelle consultation**

La consultation pour la passation des marchés de travaux des lots n° 00 à 13 a été lancée en marché à procédure adaptée ouvert suivant ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics.

La publication a été adressée aux Affiches de Grenoble.

La date de remise des offres a été fixée au 29 avril 2022 ; les offres sont parvenues dans les délais.

Une séance d'ouverture des plis a eu lieu en présence du pouvoir adjudicateur et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage le 16 mai 2022. Après analyse et agrément des candidatures, il a été demandé d'effectuer l'analyse des offres.

Les offres ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de consultation et notamment une valorisation de 60% pour la valeur technique et de 40% pour la valeur économique.

Les offres présentées respectent l'estimatif prévu par le maître d'œuvre.

Le lot charpente étant infructueux, une nouvelle consultation en procédure adaptée est en cours et nécessitera une validation pour lors d'un conseil municipal à venir.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

➤ **D'attribuer les lots des marchés de travaux aux entreprises suivantes :**

<b>Lot, intitulé du lot, entreprise retenue</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Option retenue</b>	<b>Montant Total HT</b>
<b>Lot 00 – Désamiantage : KDS</b>	9 000,00 €		9 000,00 €
<b>Lot 01 – VRD/Aménagements Paysagers : JACQUES RIVAL ENVIRONNEMENT</b>	157 123,28 €	3 979,00 €	161 102,28 €
<b>Lot 02 – Démolition/Gros Œuvre/Maçonnerie : VISION CONSTRUCTION</b>	153 571,00 €	1 500,00 €	155 071,00 €
<b>Lot 04 – Menuiserie Extérieures bois : SAS CHARBONNIER-MOUNIER</b>	55 742,00 €		55 742,00 €
<b>Lot 05 – Serrurerie Métallerie : CHAUDRONNERIE DESIGN</b>	38 705,26 €		38 705,26 €
<b>Lot 06 – Menuiserie intérieures : VENTURA AGENCEMENT</b>	29 561,00 €		29 561,00 €
<b>Lot 07 – Doublage/Cloisons/Faux plafonds/ Isolation : EVF</b>	75 882,60 €		75 882,60 €
<b>Lot 08 – Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire IDAC</b>	108 845,28 €		108 845,28 €
<b>Lot 09 – Electricité Courants faibles et forts : GENIN FRERES</b>	58 298,00 €		58 298,00 €
<b>Lot 10 – Carrelage, Faïence : CHAMBARAND FAIENCE CARRELAGE</b>	30 000,00 €	816,00 €	30 816,00 €
<b>Lot 11 – Sols souples : ISER'SOL</b>	4 930,20 €	4 042,50 €	8 972,70 €
<b>Lot 12 – Peinture : SOCIETE NOUVELLE S3P</b>	20 404,00 €	5 053,00 €	25 457,00 €
<b>Lot 13 – Stores SAGANEO</b>	14 808,00 €	6 857,00 €	21 665,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>756 870,62 €</b>	<b>22 247,50 €</b>	<b>779 118,12 €</b>

**DECISION :**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition**

Cette mission intitulée OPC paraît indispensable pour garantir une bonne réalisation de ce chantier se réalisant sur un site sensible.

Madame Le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement, en l'occurrence celle présentée par la **Société SG OPC** pour un montant de 22 390,00 € hors taxes correspondant à 382 heures de travail comprenant les phases suivantes :

- Etude et analyse du projet sur 10 heures
- Préparation des travaux sur 16 heures
- Gestion des travaux sur 276 heures
- Livraison des marchés sur 80 heures

**DECISION :**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition**

**5- Validation du règlement intérieur des activités péri-scolaires**

Madame le Maire donne la parole à Madame Philomène BOURGEOIS, adjointe à l'éducation qui informe le Conseil Municipal des horaires et des tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » fixés à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Philomène BOURGEOIS propose d'autoriser les parents à récupérer leurs enfants à partir de 17h00 au lieu de 16h30 actuellement afin de ne pas perturber les activités péri-scolaires en cours.

Madame Sandrine MARCHAND émet des réserves quant à cette mesure qui contraint les parents à ne récupérer leurs enfants qu'à partir de 17h00.

Philomène BOURGEOIS propose de maintenir des tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 identiques à l'année scolaire 2021-2022. Soit un coût horaire de la garderie à 1,30 €.

Elle propose enfin que Les horaires de garderie soient également similaires à ceux pratiqués pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 07h30-08h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h15

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider un nouveau règlement intérieur 2022-2023 pour les activités péri-scolaires en prenant en compte ces éléments de présentation.

**DECISION :**

**Le Conseil municipal valide cette proposition :**

**16 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS**

**6- Avenant aux tarifications communales fixées pour 2022**

Madame le Maire donne la parole à Madame Anne DE CASTRO, Adjointe à la vie associative, qui informe que les tarifs refacturés par la Commune aux usagers des salles communales qui prennent l'option « nettoyage par l'entreprise extérieure » s'avéraient moins élevés que le tarif en vigueur facturé par l'entreprise de nettoyage.

## **2- Contractualisation d'une assurance Dommages-Ouvrages pour le Marché Plan Ecole**

Madame le Maire expose l'obligation réglementaire de souscrire une assurance Dommages Ouvrages dans le cadre de notre plan école du fait de l'activité par la Commune de location de logements au sein du bâtiment réhabilité.

Madame Le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement, en l'occurrence celle présentée par la **Société De Mutuelles D'assurance Des Collectivités Locales (SMACL)** pour un montant total de **13 996,80 €** sur la base de travaux estimés s'élevant à 1 605 138 € TTC suivant le détail suivant :

- Garantie de base = 11 809,80 €
- Eléments d'équipements = 262,44 €
- Dommages immatériels = 874,80 €
- Dommages aux existants = 1 049,76 €

### **DECISION :**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition**

## **3- Contractualisation d'une assurance tous risques chantier pour le Marché Plan Ecole**

Madame le Maire expose l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance tous risques chantiers dans le cadre de notre plan école.

Ce contrat permet d'apporter une garantie globale du coût du chantier au maître d'ouvrage en garantissant notamment les situations problématiques en cours de chantiers.

Madame Le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement, en l'occurrence celle présentée par la **Société De Mutuelles D'assurance Des Collectivités Locales (SMACL)** pour un montant total de **3 612,93 €** :

- Garantie de base = 2 449,44 €
- Catastrophes naturelles = 463,64 €
- Dommages aux existants = 699,85 €

### **DECISION :**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition**

## **4- Contractualisation d'une mission Ordonnancement, Pilotage et coordination (OPC) pour le Marché Plan Ecole**

Madame le Maire expose la faculté qu'à la commune de contracter avec le prestataire de son choix une mission d'ingénierie complémentaire et indépendante du marché de maîtrise d'œuvre consistant à ordonnancer, piloter et coordonner les intervenants sur le marché plan école.

## **DECISION :**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition**

### **9- Points divers**

#### **AP Composite**

Madame le Maire informe des difficultés juridiques potentielles quant à la mise en service d'une relation contractuelle avec la société AP Composite pour l'installation de récupérateurs d'eau. Elle propose de suspendre toute démarches dans l'attente de l'avis de notre service juridique

#### **Ressources humaines**

Monsieur Jean-Luc TOURNIER, adjoint aux ressources humaines, explique qu'il est obligatoire pour les collectivités d'établir et d'adopter des lignes directrices de gestion.

L'objectif est d'orienter la politique ressources humaines vers une meilleure efficacité du service public.

Il propose la constitution de groupes de travail composée d'élus et d'agents pour avancer sur cette mission.

Monsieur Jonathan AGERON a été recruté pour une durée de 3 mois renouvelable pour renforcer le service technique dans la perspective du départ à la retraite de Monsieur Dominique HILARIO à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

#### **Opération nettoions la nature**

Madame le Maire informe de la réussite de l'opération « nettoions la nature » qui s'est déroulée le samedi 7 mai et a vu une participation importante de la population.

#### **Journée du Patrimoine**

Pour rappel, les journées du patrimoine se dérouleront cette année les 17 et 18 septembre et la commune de Saint-Sauveur y participera de manière active.

#### **Signature Convention mise à disposition AS Versau**

Madame le Maire informe qu'une convention de mise à disposition de personnel d'animation à titre gracieux a été signée entre l'association de football de l'AS VERSAU et la Commune.

Les bénévoles de l'AS VERSAU interviennent lors des activités péri-scolaires tous les mardis après-midi en période scolaire pour initier les enfants à la pratique du football.

#### **Point cantine**

Les élus ont débattu sur plusieurs projets d'implantation de la cantine scolaire pendant la durée des travaux du plan école débutant en juillet 2022.

Il est convenu de prendre une décision en conseil municipal avant les vacances scolaires estivales sur la solution la plus adaptée en lien avec les différents acteurs (association cantine/enseignants/parents d'élèves).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30'

La secrétaire de séance,  
Nelly MAILLOT



Le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE



